

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 21 octobre 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247567027

Accorder trois contrats à la firme J. René Lafond inc. pour la fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs porté 0.5 vg3 - Dépense totale de 8 404 898,36 \$, taxes incluses (contrats : 8 004 665,10 \$ + contingences 400 233,26 \$) - Appel d'offres public 24-20618 - (deux soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247567027

Accorder trois contrats à la firme J. René Lafond inc. pour la fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs porté 0.5 vg3 - Dépense totale de 8 404 898,36 \$, taxes incluses (contrats : 8 004 665,10 \$ + contingences 400 233,26 \$) - Appel d'offres public 24-20618 - (deux soumissionnaires)

À sa séance du 2 octobre 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lot 1

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 octobre 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Durant cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), Direction, Division de la planification et du soutien aux opérations ont expliqué que la Ville doit faire l'acquisition d'une cinquantaine de tracteurs et d'équipements afin de répondre aux besoins opérationnels de déneigement, en raison notamment de la désuétude de certains véhicules et de l'ajout de parcours de déneigements en régie. Un appel d'offres a été publié du 10 juillet au 20 août 2024, pour une durée de 40 jours. Le

Service a émis cinq addendas afin de répondre à des questions, de reporter la date d'ouverture et d'ajouter une clause d'intégrité aux documents d'appels d'offres.

L'appel d'offres a suscité l'intérêt de cinq preneurs du cahier des charges, parmi lesquels trois ont déposé une soumission, dont un a été déclaré non conforme d'un point de vue administratif. L'analyse des résultats, pour le lot 1, montre que la firme J. René Lafond inc. a soumis le prix le plus bas, avec un écart de (-11,31 %) avec l'estimation et 6,10 % avec la deuxième firme. Les invités ont précisé que l'estimation a été réalisée par les professionnels du SMRA, qui ont utilisé les données des contrats précédents, auxquels ils ont appliqué l'indexation. La différence avec l'estimation serait attribuable à deux facteurs, soit une surestimation de l'inflation et une sous-estimation de l'effet d'achat en volume.

Enfin, le Service a conclu en recommandant de poursuivre le processus d'appel d'offres avec la firme J. René Lafond inc., puisqu'il s'agit d'achat stratégique pour les opérations de la Ville.

Au cours de la période d'échanges, les membres ont demandé si les appareils sur pneu étaient plus efficaces, compte tenu des épisodes météorologiques plus aléatoires. Le Service dit offrir les deux solutions. La décision appartient aux arrondissements et la plupart utilisent l'un et l'autre. Cela dit, il n'y a pas de tangente pour un appareil plus qu'un autre. La Commission a également posé des questions sur la méthode de préparation de l'estimation et sur l'écart. Le Service procède à l'acquisition de machines tous les deux ans environ, ce qui lui permet de suivre étroitement le marché. Les appels d'offres sont préparés plusieurs mois avant d'être octroyés et il peut s'avérer difficile de projeter les tendances et les prix. Dans ce cas-ci, l'inflation a été surévaluée. De plus, dans les contrats précédents, la quantité était moindre, l'effet du volume d'achat sur le prix a également été difficile à mesurer.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers, Direction, Division de la planification et du soutien aux opérations pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

Lot 1

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247567027 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.